



Numéro de l'acte	2022-55-FINFM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

QUESTION N° 2022-55

FINANCES : Autorisation de versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe CAMPING

RAPPORTEUR :

Monsieur Joël DUQUENOY
Conseiller Délégué aux finances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le budget annexe du Camping (budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux : SPIC) doit être équilibré à l'aide des seules recettes propres au budget,

Considérant que lors du Budget Primitif 2022 du budget annexe du Camping, il est fait constat d'un déficit d'investissement d'un montant de 59 609.44 € dont il faut assurer l'équilibre budgétaire,

Considérant que les seules recettes d'investissement du budget annexe du Camping ne peuvent assurer l'équilibre budgétaire,

Considérant l'article L. 2224-2 prévoyant des dérogations à ce strict principe de l'équilibre qui sont applicables seulement aux communes.

Considérant que la convention d'occupation temporaire impose une réglementation des prix, qui aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Il est proposé, à titre exceptionnel, le versement d'une subvention de 48 700 € du budget principal de la Ville en faveur du budget annexe du Camping afin de couvrir ce déficit.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : AUTORISE le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe du Camping d'un montant de 48 700 € ;

ARTICLE 2 : IMPUTE la dépense au budget primitif de la Ville de 2022, chapitre 68.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	27
- Votes défavorables	1
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 13 avril 2022
Le Maire,
Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022**

Affiché le 15 avril 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux le Douze Avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Communautaire de la CAPSO, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le six avril 2022 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date ainsi qu'à la CAPSO.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Hélène FAYEULLE - Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER - Joël DUQUENOY - Catherine LAMOOT - Bernadette BAROUX – Gaëlle ROSE - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Manuella CAPELLE - Isabelle CLABAUX - Stéphanie BODDAERT - Johnny WALLART - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Ludovic LELEU - Chloé KOCLEGA - Caroline SAUDEMONT -- Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 25 présents
- 1 absent non excusé
- 0 absents excusés sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER

Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Dominique GODART ayant donné pouvoir à Caroline SAUDEMONT

Madame Chloé KOCLEGA est nommée secrétaire de séance.